

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE 14/04/2023

Le 14 avril 2023 à 20 heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bilhères en Ossau s'est réuni en mairie sur la convocation de Monsieur le Maire, affichée le 7 avril 2023 et transmise par courrier le 7 avril 2023 et sous la présidence de ce dernier.

**Présents** : M. Bonnemason Bernard, M. Javelaud Olivier, M. Arribe Hervé, M. Cambier Hervé, Mme Garrocq Anne-Marie, M. Carrierbe Jean-Bernard, Mme Martinache Marie-Claire.

**Absents** : Mme Pelletier Maryline, Mme Michèle Som, Mme Claire Mestejannot, M. Joseph Paroix.

**Absents mais ayant donné pouvoir** : Mme Pelletier Maryline donne procuration à M. Bonnemason Bernard, Mme Som Michèle donne procuration à M. Javelaud Olivier.

**Secrétaire de séance** : Mme Anne-Marie Garrocq.

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Amortissement subvention d'équipement au syndicat TE 64 au titre de la participation communale pour l'enfouissement des réseaux électriques
- Affectation des résultats budget annexe Eau Assainissement
- Vote du budget primitif 2023 budget annexe Eau Assainissement
- Affectation des résultats budget principal Commune
- Vote du budget primitif 2023 budget principal Commune
- Affaires diverses

### **0. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve avec **9 VOIX POUR** le procès-verbal de la réunion du 31 mars 2023.

### **1. DÉLIBÉRATION N° 2023-10 : Amortissement subvention d'équipement au syndicat TE64 au titre de la participation communale pour l'enfouissement des réseaux électriques.**

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les travaux d'enfouissement des réseaux électriques qui ont eu lieu en 2020 et 2021.

Les subventions d'équipement au syndicat TE64 (Territoire d'Énergie anciennement SDEPA) au titre de la participation communale pour l'enfouissement des réseaux électriques doivent être amorties au maximum sur 15 ans s'agissant du financement des biens immobilier ou d'installations.

Le Maire propose à l'Assemblée Délibérante d'amortir ce type de subventions sur 15 ans.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

**DÉCIDE** que les subventions d'équipement versées au syndicat TE64 (Territoire d'Énergie anciennement SDEPA) au titre de la participation communale pour l'enfouissement des réseaux seront amorties sur 15 ans.

## **2. DÉLIBÉRATION N° 2023-11 : AFFECTATION DES RESULTATS 2022 BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT**

L'Assemblée Délibérante après avoir approuvé le compte financier unique (CFU) de l'exercice 2022 en Conseil Municipal du 31 mars 2023,

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

**Constatant** que le Compte Financier Unique (CFU) fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	1 506.14€
- Un excédent reporté de	17 082.53€
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	18 588.67€
- Un déficit d'investissement de :	3 943.54€
- Un déficit des restes à réaliser de :	20 172.00€
Soit un besoin de financement de :	24 655.54€

**Considérant** qu'une subvention de 18 000€ du Département et de l'Agence de l'eau Adour Garonne sera versée en 2023 et non prévue dans les restes à réaliser

**Décide** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

<b>Résultat d'exploitation au 31/12/2022 : excédent</b>	<b>18 588.67€</b>
<b>Affectation complémentaire en réserve (1068)</b>	<b>6 655.54€</b>
<b>Résultat reporté en fonctionnement (002)</b>	<b>11 933.13€</b>
<b>Résultat d'investissement reporté (001)</b>	<b>-3 943.54€</b>

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 7

Nombre de suffrages exprimés : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

## **3. DÉLIBÉRATION N° 2023-12 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF EAU ET ASSAINISSEMENT 2023**

L'Assemblée Délibérante, réunie sous la présidence du Maire, Bernard BONNEMASON, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif 2023 pour le budget annexe eau et assainissement :

### **Investissement :**

Dépenses : 34 834.54€

Recettes : 55 546.54€

### **Fonctionnement :**

Dépenses : 65 691 .13€

Recettes : 65 691.13€

Pour rappel, total budget :

### **Investissement :**

Dépenses : 55 546.54€ dont 20 712.00€ de RAR

Recettes : 55 546.54€ dont 0€ de RAR

### **Fonctionnement :**

Dépenses : 65 691 .13€ dont 0€ de RAR

Recettes : 65 691.13€ dont 0€ de RAR

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 7

Nombre de suffrages exprimés : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

## **4. DÉLIBÉRATION N° 2023-13 : AFFECTATION DES RESULTATS 2022 BUDGET PRINCIPAL COMMUNE**

L'Assemblée Délibérante après avoir approuvé le compte financier unique (CFU) de l'exercice 2022 en Conseil Municipal du 31 mars 2023,

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

**Constatant** que le Compte Financier Unique (CFU) fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	98 996.57€
- Un excédent reporté de	100 463.29€
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	199 459.86€
- Un déficit d'investissement de :	11 153.09€
- Un déficit des restes à réaliser de :	0.00€
Soit un besoin de financement de :	11 153.09€
<b>Décide</b> d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :	
<b>Résultat d'exploitation au 31/12/2022 : excédent</b>	<b>199 459.86€</b>
<b>Affectation complémentaire en réserve (1068)</b>	<b>0.00€</b>
<b>Résultat reporté en fonctionnement (002)</b>	<b>199 459.86€</b>
<b>Résultat d'investissement reporté (001)</b>	<b>11 153.09€</b>
Nombre de membres en exercice : 11	
Nombre de membres présents : 7	
Nombre de suffrages exprimés : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0	

#### **5. DÉLIBÉRATION N° 2023-14 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2023**

L'Assemblée Délibérante, réunie sous la présidence du Maire, Bernard BONNEMASON, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif 2023 pour le budget principal Commune :

##### **Investissement :**

Dépenses : 185 128.00€

Recettes : 185 128.00€

##### **Fonctionnement :**

Dépenses : 470 752.86€

Recettes : 470 752.86€

Pour rappel, total budget :

##### **Investissement :**

Dépenses : 185 128.00€ dont 0€ de RAR

Recettes : 185 128.00€ dont 0€ de RAR

##### **Fonctionnement :**

Dépenses : 470 752.86€ dont 0€ de RAR

Recettes : 470 752.86€ dont 0€ de RAR

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 7

Nombre de suffrages exprimés : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Les délibérations prises au cours de la séance sont numérotées de 10/2023 à 14/2023.

##### **Liste des membres présents :**

M. Bonnemason Bernard, M. Javelaud Olivier, M. Arribe Hervé, M. Cambier Hervé, Mme Garroccq Anne-Marie, M. Carrierbe Jean-Bernard, Mme Martinache Marie-Claire.

<p>Signature du Maire :</p>  	<p>Signature du secrétaire de séance :</p> 
---	---

